




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-220**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1178570A-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VELO, DE LA MARCHÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE PAYS D'AIX

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 8.7
Transports

RAPPORTEUR : Eric CHEVALIER
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VELO, DE LA MARCHE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE PAYS D'AIX-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2019-44, la Ville d'Aix-en-Provence a autorisé la signature d'une convention avec l'Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix (ADAVA).

Pour rappel, cette convention de partenariat vise à soutenir l'ADAVA dans ses actions d'apprentissage (vélo-école), d'animations (cyclistes brillez...), de fonctionnement de l'atelier vélo ou encore d'avis sur les projets d'aménagements d'espace public. La délibération DL.2019-190 du 24 mai 2019 a autorisé l'attribution d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2019 pour promouvoir ces actions.

En effet, depuis près de deux décennies, la Ville réalise des aménagements cyclables à chaque réfection de voirie. Elle dispose aujourd'hui de plus de 60 kms de pistes ou voies cyclables mais leur continuité n'est pas toujours assurée.

En particulier pour l'année 2020, la Ville souhaite mettre en place un véritable Plan Vélo permettant de réaliser :

- la continuité des parcours déjà existants
- de nouveaux axes reliant le centre-ville aux villages aixois (Arbois-Les Milles-Plan d'Alliane / Célony-Puyricard / Pont de l'Arc-Luynes-Les Trois Pigeons)

Ces aménagements permettront outre de répondre à une demande forte des usagers dans le sens d'une mobilité plus responsable au niveau écologique, d'assurer ces déplacements sans discontinuité et en toute sécurité.

Parallèlement, la Ville étudie des offres tarifaires (abonnements...), la création d'emplacements de stationnement supplémentaire...

Pour permettre la réalisation de ces projets dans le cadre des objectifs gouvernementaux relatifs à la politique des déplacements de mobilité active et le soutien aux actions de l'ADAVA, la Commission d'Attribution des subventions en date du 3 septembre 2019 a approuvé le versement d'une subvention à l'ADAVA qui représente un partenaire privilégié en la matière.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 40 000 € HT (quarante mille euros) pour l'année 2020 à l'ADAVA,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'Avenant n°2 ainsi que tout document y afférent
- **AUTORISER** le premier versement de cette subvention de fonctionnement à hauteur de 50 % tel que le prévoit la convention, à savoir 20 000 € HT,
- **AUTORISER** le versement du solde, soit 20 000 HT, après contrôle administratif et financier effectuée par la Ville et production des comptes, compte rendu financier et rapport d'activité,
- **DIRE** que le montant de cette dépense sera imputé au budget 2020, ligne 822-6281-928-1064 qui présentera les disponibilités suffisantes

DL.2020-220 - ATTRIBUTION SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DU VELO, DE LA MARCHE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS
LE PAYS D'AIX-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

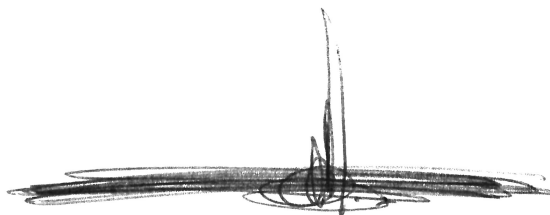
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00